AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél. : 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 16, rue de la République - MONTPELLIER
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238.57

ABONNEMENT ANNUEL
15 francs

N° 34 - JUILLET 1963
10° supplément

Ministère de l'Agriculture
STATION REGIONALE D'AVERTISSEMENTS VITICOLES

Ecole Nationale Supérieure Agronomique de MONTPELLIER

Montpellier le 30 juillet 1963

NOTE n° 14

MILDIOU - Des taches de mildiou apparaissent en nombre plus ou moins grand selon l'importance des précipitations et la puissance des souches.

Il s'agit même de véritables invasions lorsque pour des raisons particulières, les traitements recommandés n'ont pu être appliqués.

La masse des germes va, à la faveur des prochaines pluies, permettre jusqu'au delà des vendanges, de nombreuses attaques qui atteindront d'abord les vignobles déjà contaminés et ceux dont la protection insuffisante tient à l'efficacité trop courte du produit employé.

Il y aurait donc lieu d'intervenir maintenant par l'application, et au besoin le renouvellement, d'un traitement dont la persistance serait analogue à celle de la bouillie bordelaise.

1963
51

EUDEMIS - Les premiers papillons de la troisième génération d'eudémis, apparaissent en Roussillon, (Baixas, Laroque et Banyuls); l'on risque de constater les premières éclosions dès le premier août ; ce ne sera pas encore très grave mais si l'on veut combattre ces premières chenilles, il convient d'appliquer dès cette date un traitement préventif à base de D.D.T. ou de Roténone. L'emploi des arseniaux est interdit après la véraison.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles,

G. BERNON

Imprimerie de la Station du Languedoc Roussillon. Le Directeur Gérant : L. BOUYX

P56

ARBRES FRUITIERS

TORDEUSE ORIENTALE - Commencer les traitements sur fruits devant être récoltés entre le 25 août et le 10 septembre.

MOUCHE DES FRUITS (Ceratitis capitata) - Il est recommandé d'assurer la protection de la récolte contre la Mouche des fruits.

CARPOCAPSE - On rappelle que la protection des fruits contre les larves de ce papillon doit être assurée d'une façon permanente. Ce conseil est d'autant plus impératif si des pluies ont lavé le dernier traitement.

Nous rappelons qu'il faut respecter scrupuleusement la législation en vigueur sur les limites d'emploi des produits. Se référer à la note N° 3I - 4° supplément du 24/4/1963

POMME DE TERRE

MILDIOU - Dans certaines régions de récentes pluies orageuses rendent nécessaire une nouvelle protection. Renouveler un traitement anticryptogamique.

DORYPHORE - Lorsqu'il y a présence de larves de Doryphores, ajouter un insecticide à la bouillie anticryptogamique.

Le Contrôleur : M. BEZUT

LA TEIGNE DU POIREAU

En raison de l'attaque assez importante de Teigne du poireau qui se continue, nous recommandons de répéter les traitements.

Les produits utilisables sont :

D.D.T.	I00 g de M.A. par hectolitre	Ethyl Parathion	25 g de M.A. par hectolitre
Sevin	I20 g de M.A. par hectolitre	Methyl Parathion	30 g de M.A. par hectolitre
		Azinphos	50 g de M.A. par hectolitre

MOUCHE DE L'OIGNON

Des attaques de Mouche de l'oignon étant actuellement importantes, nous recommandons des traitements à base d'un des esters phosphoriques suivants :

- Diméthoate - Diazinon - Malathion - Parathion

Il conviendra de respecter la règlementation concernant ces produits en cultures maraîchères.

MALADIES CRYPTOGAMIQUES

Dès l'apparition des premiers symptômes, effectuer des traitements à l'aide de fongicides organiques de synthèse ou de fongicides organo-cupriques (sur les plantes qui les supportent).

Nous recommandons de surveiller et de traiter tout particulièrement les cultures de tomate, persil, cèleri, oignon, melon, laitues, chicorées, etc...

30 - 7 - I963

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
P.BERVILLE

Le Contrôleur de la Protection des Végétaux,
P. CHRESTIAN